



Séance ajournée
26 juin 2013

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre Mgr-Lucien-Beaudoin, 34, rue Binet, Gatineau (Québec), le mercredi 26 juin 2013 à 19 h 30 et à laquelle séance sont présents :

Étaient présentes et présents :

M. Jocelyn Blondin, président
M. Jean-Pierre Reid, vice-président
Mme Chantal Leblanc-Bélanger
Mme Hélène Bélisle
M. Jean-Pierre Brind'Amour
M. Gilbert Couture
M. Mario Crevier
M. Alain Gauthier
M. Michel Gervais
M. Dominique Kenney
M. Serge Lafortune
Mme Johanne Légaré
M. Jean Malette
M. André Maurice
Mme Francine Poitras

Étaient absentes et absents

Mme Silvia Barkany
M. Gilles Chagnon
Mme Mylène Deneault
Mme Sylvie Joannis
M. Jacques Lemay
Mme Marie-Andrée Lépine
Mme Francine Lorange
Mme Marthe Nault

Étaient également présentes et présents :

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint
M. Pierre Ménard, secrétaire général et directeur du Service des communications
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines
M. Simon Leclair, directeur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Luc Pechat, directeur, Service des ressources matérielles
Mme Nadine Peterson, directrice, Service des ressources éducatives
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice au Service des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir vérifié le quorum, le président procède ensuite à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

C.C.-12-13-174 Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout :

15. Informations relatives à la gestion des surplus dans les écoles

Adoptée à l'unanimité

Évaluation du directeur
général

ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant qu'un comité procède annuellement à l'évaluation du directeur général;

Considérant que le directeur général est en fonction depuis le 2 mars 2009;

Considérant la résolution C.C.-11-12-1571 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 13 juin 2012;

Considérant les travaux du Comité d'évaluation du directeur général;

Considérant que l'évaluation globale proposée par le Comité s'avère satisfaisante;

C.C.-12-13-175 Monsieur Jocelyn Blondin propose que le Conseil approuve l'évaluation proposée par le Comité d'évaluation du directeur général telle que présentée à huis clos et que le président soit mandaté d'en présenter le contenu au directeur général et de procéder aux suivis appropriés.

Adoptée à l'unanimité

Soumission – Contrat de construction de la nouvelle École 032 sur la rue de l'Amérique-Française

SOUSSION – CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE 032 SUR LA RUE DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE

Considérant les termes de notre appel d'offres public No. 12-13-83;

Considérant l'allocation au montant de 12 160 114 \$ (10 576 310 \$ taxes en sus.) prévu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour les travaux de construction;

Considérant que le montant de la plus basse soumission conforme respecte l'allocation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant l'analyse effectuée par la firme Fortin, Corriveau, Salvail, Architecture Design;

Considérant la nécessité d'obtenir un avis juridique de la part de l'étude Noël et associés relatif à la conformité des soumissions reçues;

C.C.-12-13-176 Monsieur Dominique Kenney propose que le contrat relatif au projet « Construction, nouvelle École 032 sur la rue de l'Amérique-Française » soit accordé à l'entreprise ayant soumis la soumission la plus basse conforme, sous réserve de l'avis juridique émis par l'étude Noël et associés relatif à la conformité des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

Taxe scolaire – Taux d'intérêt sur les arrérages

TAXE SCOLAIRE – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

Considérant que l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

C.C.-12-13-177 Monsieur Mario Crevier propose que le taux d'intérêt sur les arrérages de la taxe scolaire soit maintenu à 16 % pour l'année scolaire 2013-2014.

Adoptée à la majorité

Approbation – Budget des écoles et des centres 2013-2014

APPROBATION – BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2013-2014

Considérant que, conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été préparés conformément au cadre budgétaire 2013-2014;

Considérant que les budgets des écoles et des centres ont été adoptés par les conseils d'établissement conformément aux articles 95 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que ces budgets font parties intégrantes du budget de fonctionnement de la Commission scolaire;

Considérant la recommandation du Comité de vérification;

C.C.-12-13-178 Monsieur Mario Crevier propose d'approuver les budgets des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes pour l'année scolaire 2013-2014, sous réserve de réajustements qui pourront être apportés au cours de l'année selon les effectifs réels et de toutes autres modifications pouvant affecter les revenus et les dépenses des établissements.

Adoptée à l'unanimité

Incidence

21 h 10 M. Jocelyn Blondin se lève de son siège.

21 h 18 M. Jocelyn Blondin reprend son siège.

Adoption – Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2013-2014

ADOPTION – BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE 2013-2014

Considérant que, conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014 ;

Considérant que ce budget prévoit des revenus et des dépenses en équilibre pour un montant total de 150 133 953 \$;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 11 788 048 549 \$ conformément à la Loi et aux règles budgétaires 2013-2014;

Considérant que le taux nominal de la taxe scolaire est calculé à 0,26001 \$ du 100 \$ d'évaluation en considération du produit maximal de la taxe scolaire conformément au Règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire 2013-2014;

Considérant l'aide additionnelle à la taxation prévue pour 2013-2014 pour la Commission scolaire équivalant à 0,02253 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant que le taux effectif de la taxe scolaire est calculé à 0,23748 \$ du 100 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi ;

Considérant la recommandation du Comité de vérification relative au taux de la taxe scolaire et au budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014;

C.C.-12-13-179 Monsieur Mario Crevier propose que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2013-2014 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,26001 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux effectif de la taxe scolaire soit fixé à 0,23784 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble des municipalités du territoire de la Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité

**Surplus financiers
cumulés des
établissements**

SURPLUS FINANCIERS CUMULÉS DES ÉTABLISSEMENTS

Considérant les bases de calcul de l'utilisation des surplus financiers des années antérieures des commissions scolaires édictées annuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans les règles budgétaires ;

Considérant que les surplus financiers des années antérieures cumulés au sein des établissements font partie intégrante des surplus financiers de la Commission scolaire et que leur utilisation doit être pris en compte lors de l'observation de ces règles de calcul ;

Considérant que l'article 96.24 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école ou du centre, le cas échéant, deviennent ceux de la Commission scolaire et que ces surplus doivent être portés au crédit de l'école ou du centre pour l'exercice financier suivant lorsque la convention de gestion et de réussite éducative conclue en application de l'article 209.2 y pourvoit ;

Considérant que le mode de gestion actuel des surplus financiers des établissements soulève des questionnements ;

C.C.-12-13-180 Monsieur Gilbert Couture propose que les surplus financiers cumulés des écoles et des centres au 30 juin 2013 deviennent ceux de la Commission scolaire à cette date, que les déficits cumulés des écoles et des centres demeurent au crédit de ces écoles et de ces centres avec un plan de redressement, et que soit donné comme mandat au Comité de vérification de la Commission scolaire d'analyser le mode de gestion des surplus financiers des écoles et des centres au cours de l'année financière 2013-2014 afin de formuler des recommandations au Conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption –
Amendements au
règlement (03-01-10)
intitulé « Délégation de
certains pouvoirs et
certaines fonctions aux
diverses instances de
la CSPO »**

**ADOPTION – AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT (03-01-10) INTITULÉ
« DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS ET CERTAINES
FONCTIONS AUX DIVERSES INSTANCES DE LA CSPO »**

Considérant la résolution C.C.-12-13-109 du Conseil;

Considérant les consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion (CCG);

Considérant la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

C.C.-12-13-181 Monsieur Gilbert Couture propose que les amendements au Règlement (03-01-10) intitulé « Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO » soient adoptés tels que présentés et qu'ils entrent en vigueur à la date de leur adoption.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption – Politiques
d'accompagnement en
développement
professionnel du
personnel**

**ADOPTION – POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT EN
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL**

Considérant la résolution C.C.-12-13-094 du Conseil;

Considérant les consultations effectuées auprès du Comité consultatif de gestion (CCG), des divers comités de relations de travail (CRT) et des comités de relations professionnelles (CRP);

Considérant la recommandation du Comité des ressources humaines;

C.C.-12-13-182 Madame Johanne Légaré propose que la Politique d'accompagnement en développement professionnel soit adoptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation – Mandats relatifs à l'achat de tableaux numériques interactifs par l'entremise du CSPO

AUTORISATION – MANDATS RELATIFS À L'ACHAT DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS PAR L'ENTREMISE DU CSPQ

Considérant que la participation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais au regroupement d'achats du Centre des services partagés du Québec (CSPQ) est obligatoire pour commander les tableaux numériques interactifs (TNI) et recevoir les allocations liées à la mesure 50731 (ancienne mesure 50681);

Considérant la somme de 456 000 \$ allouée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour l'achat de TNI en 2013-2014;

Considérant que le CSPQ procédera à un appel d'offres pour ces équipements en partenariat avec le Centre collégial des services regroupés (CCSR);

C.C.-12-13-183 Madame Chantal Leblanc-Bélanger propose que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais accepte de participer au regroupement d'achats de tableaux numériques interactifs du Centre des services partagés du Québec et autorise monsieur Jean-Claude Bouchard, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire, les mandats d'achats et les bons de commande qui en découlent.

Adoptée à l'unanimité

Approbaton – Actes juridiques relatifs à la cession réciproque de terrains par la Commission scolaire et la Ville de Gatineau en vue de la construction de la nouvelle École 032 sur la rue de l'Amérique-Française

APPROBATION – ACTES JURIDIQUES RELATIFS À LA CESSION RÉCIPROQUE DE TERRAINS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE ET LA VILLE DE GATINEAU EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE 032 SUR LA RUE DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE

Considérant la résolution C.C.-12-13-124 du Conseil;

Considérant la nécessité d'obtenir des terrains supplémentaires de la Ville de Gatineau afin de bénéficier d'un immeuble d'une superficie adéquate pour la construction de l'École 032 qui est de type « 4-24 »;

Considérant que la Ville de Gatineau a proposé de céder lesdits terrains qui permettraient de compléter l'immeuble sur lequel sera construit l'École 032 en contrepartie de la cession d'un terrain adjacent à l'École secondaire de l'Île où sont situés les courts de tennis;

Considérant que le conseil de la Ville de Gatineau a approuvé ledit échange de terrains;

Considérant que le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (R.R.Q. c. I-13.3, r. 2.01) prévoit que la ministre peut autoriser l'aliénation de gré à gré d'immeuble à une personne qui offre une contrepartie autre que monétaire de valeur au moins égale à la valeur de l'immeuble;

C.C.-12-13-184 Monsieur Dominique Kenney propose :

- qu'une demande d'aliénation relative à la cession d'une parcelle d'environ 4 817 m² d'un terrain, dont la désignation cadastrale porte le numéro 2 721 737, qui est adjacente à l'École secondaire de l'Île en contrepartie de la cession par la Ville de Gatineau de terrains, dont la désignation cadastrale porte les numéros 5 285 381 et 4 572 737, et de parties des lots portant les numéros 4 819 519 et 4572738, d'une superficie totale d'environ 9 700 m², soit adressée à la ministre de

l'Éducation, du Loisir et du Sport en vue de la construction de l'École 032 sur la rue de l'Amérique-Français;

- que le Conseil autorise le président et le directeur général à signer, au nom de la Commission scolaire, devant notaire, les actes juridiques nécessaires à la cession et au transfert de propriété desdits terrains.

**Approbation –
Modification mineure
au nom de l'immeuble
numéro 772-140 dans le
plan RDI 2013-2016 et
dans deux actes
d'établissement 2013-
2014**

**APPROBATION – MODIFICATION MINEURE AU NOM DE
L'IMMEUBLE NUMÉRO 772-140 DANS LE PLAN RDI 2013-2016 ET
DANS DEUX ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2013-2014**

Considérant les résolutions C.C.-12-12-161 et C.C.-12-13-162 du Conseil;

Considérant le partage de l'immeuble 772-140 entre le Centre de formation professionnelle Vision-Avenir et le Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais;

Considérant qu'un immeuble ne peut porter qu'un seul nom dans le répertoire « gestion du dossier unique sur les organismes (GDUNO) »;

Considérant l'importance de maintenir les noms Centre de formation professionnelle Vision-Avenir, Centre d'éducation des adultes des Portages-de-l'Outaouais et Centre Saint-Raymond;

C.C.-12-13-185 Monsieur Serge Lafortune propose que l'immeuble 772140 porte le nom de Centre Saint-Raymond et que le plan triennal de répartition et de destination, des immeubles 2013-2016 ainsi que les actes d'établissement 2013-2014 soient modifiés en conséquence.

**FÉLICITATIONS – NOMINATION DE MME LORRAINE NORMAND-
CHARBONNEAU À TITRE DE PRÉSIDENTE DE LA FQDE**

C.C.-12-13-186 Monsieur Alain Gauthier propose que des félicitations soient adressées à Madame Lorraine Normand-Charbonneau, directrice d'établissement depuis plusieurs années au sein de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, qui a été élue présidente de la Fédération québécoise des directions d'établissement (FQDE) lors de son assemblée générale annuelle le 1er juin dernier. Bon succès dans l'accomplissement de son nouveau mandat de trois ans!

Adoptée à l'unanimité

**Félicitations –
Nomination de Mme
Lorraine Normand-
Charbonneau à titre de
présidente de la FQDE**

**Félicitations – Mme
Hélène Bélisle,
récipiendaire de la
médaille de l'Assemblée
Nationale du Québec
pour sa persévérance
et son engagement
dans les services
offerts aux jeunes**

**FÉLICITATIONS – MME HÉLÈNE BÉLISLE, RÉCIPiendaIRE DE LA
MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉ NATIONALE DU QUÉBEC POUR SA
PERSÉVÉRANCE ET SON ENGAGEMENT DANS LES SERVICES
OFFERTS AUX JEUNES**

C.C.-12-13-187 Monsieur Jocelyn Blondin propose que des félicitations soient adressées à Madame Hélène Bélisle, commissaire, qui a reçu, le 16 juin 2013, des mains de Madame Charlotte L'Écuyer, députée de Pontiac, la médaille de l'Assemblée nationale pour sa persévérance et son engagement soutenus dans la promotion et l'offre de services aux jeunes de la Commission scolaire et ce, depuis plusieurs années. Bravo à notre collègue pour cette reconnaissance prestigieuse et bien méritée!

Adoptée à l'unanimité

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-12-13-188 Monsieur Jean-Pierre Brind'amour propose la levée de la séance.

Il est 22 heures 10 minutes.

Adoptée à l'unanimité

Le président

Le secrétaire général

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 26 JUIN 2013

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Évaluation du directeur général
3. Soumission – Contrat de construction de la nouvelle École 032 sur la rue de l'Amérique-Française
4. Taxe scolaire – Taux d'intérêt sur les arrérages
5. Approbation – Budget des écoles et des centres 2013-2014
6. Adoption – Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année 2013-2014
7. Surplus financiers cumulés des établissements
8. Adoption – Amendements au Règlement (03-01-10) intitulé « Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances de la CSPO »
9. Adoption – Politique d'accompagnement en développement professionnel du personnel
10. Autorisation – Mandats relatifs à l'achat de tableaux numériques interactifs par l'entremise du CSPQ
11. Approbation – Actes juridiques relatifs à la cession réciproque de terrains par la Commission scolaire et la Ville de Gatineau en vue de la construction de la nouvelle École 032 sur la rue de l'Amérique-Française
12. Approbation – Modification mineure au nom de l'immeuble numéro 772-140 dans le Plan RDI 2013-2016 et dans deux actes d'établissement 2013-2014
13. Félicitations – Nomination de Mme Lorraine Normand-Charbonneau à titre de présidente de la FQDE
14. Félicitations – Mme Hélène Bélisle, récipiendaire de la médaille de l'Assemblée nationale du Québec pour sa persévérance et son engagement dans les services offerts aux jeunes
15. Levée de la séance